Publié le 21/12/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 décembre 2023

et qu'elle a été faite le

7 décembre 2023

Que le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 35

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 13

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2023_12_159

Objet:

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 14 décembre 2023

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSENET Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés: Dampierre: Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Rouffange: Mme Aurore PLANCON Vitreux: M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Segundo ALFONSO

Procurations de vote:

Mandants: Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Valérie BENDERITTER (DAMPIERRE), M. Hubert BACOT (FRAISANS). Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGALLEN (ORCHAMPS), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS)

Mandataires: Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Anthony FALCONNET (DAMPIERRE), M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. François GRESET (EVANS),

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Publié le 21/12/2023



ID: 039-243900560-20231214-DCC2023_12_159-DE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023 ET **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- · ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

Le compte-rendu est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Nomme M. Segundo ALFONSO comme secrétaire de séance ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0



ANNEXE

| Auro_ | Compte-rendu succinct | Le Président : |
|--------------|-------------------------------------|---|
| nord | CONSEIL | M. Gérome FASSENET |
| | COMMUNAUTAIRE | <u>Le Secrétaire de Séance</u> : M. Eric DRUOT |
| Affiché le : | Séance du Jeudi 16 novembre 2023 | |

Personnes excusées/absentes:

- Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
- La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
- Monteplain : M. Luc BEJEAN
- Montmirey-le-Château: M. Eric PERTUS
- Orchamps: Mr Régis CHOPIN; Mme Lucette NAEGALLEN
- Rouffange: Mme Aurore PLANCON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 16 novembre 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h07.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Nomme M. Eric DRUOT comme secrétaire de séance ; Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023.

Voté à l'unanimité



Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Modification des représentants au SICTOM de la zone de dole suite à une démission et à une demande - Désignation de nouveaux délégués

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur Michael PERES comme délégué suppléant, en remplacement de Madame Lydia LUTRHIINGER et Madame Aurélie CHANCENOTTE comme délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Gérome FASSENET, au SICTOM de la Zone de Dole:
- Prend connaissance de la liste des délégués au SICTOM comme suit :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS | |
|------------------------------|----------------------------|--|
| Monsieur Gilbert LAVRY | Monsieur Ludovic DUVERNOIS | |
| Madame Aurélie CHANCENOTTE | Monsieur Sébastien HENGY | |
| Monsieur Michel BENESSIANO | Monsieur Anthony FALCONNET | |
| Monsieur Hubert BACOT | Monsieur Emmanuel BARBERET | |
| Monsieur Antony BOURCET | Monsieur Michel GANET | |
| Monsieur Alain GOUNAND | Monsieur Yves COINCENOT | |
| Monsieur Eric PERTUS | Monsieur Michael PERES | |
| Monsieur Jean-Claude THABARD | Monsieur Nicolas JOLY | |
| Monsieur Martin DAUNE | Madame Nathalie HONORIO | |

Voté a l'unanimité

d. Désignation d'un délégué titulaire à la sas Agro Energies des Collines suite à une démission

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Jean-Noël ARNOULD comme délégué titulaire à la SAS AGRO ENERGIE DES COLLINES suite à la démission de Mme Lydia LUTHRINGER.

Voté à l'unanimité

e. Désignation d'un représentant suppléant à Jura Tourisme suite à une démission

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Michael PERES comme délégué suppléant au sein du Comité départemental du Tourisme du Jura.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES



a. Modification de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territorioux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 6
- postes ; Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Modification de 12 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 12
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

 Modification de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 2
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024

Délibération de la Communauté de Communes de JURA NORD Conseil Communautaire du 14 décembre 2023



Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3
- postes ; Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ; Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maitrises territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

f. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création d'un poste dans le codre d'emploi des adjoints territorioux d'animations à temps non-complet suite à la rentrée scolaire 2023-2024 (augmentation de la durée hebdomadaire)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,51h;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,48h;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ; Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

g. Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux



d'animations à temps non-complet suite à la rentrée scolaire 2023-2024 (diminution de la durée hebdomadaire)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,57h;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,03h;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints ter-
- ritoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h; Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints ritoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h; ter-
- Modifie en conséguence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ; Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

h. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet a raison de 31,00h suite à la rentree scolaire 2023-2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,00h;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ,
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord:
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier :
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

i. Délibération portant mise en place du temps partiel et fixant les modalités d'application

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques



territoriaux à temps non-complet suite à la rentrée scolaire 2023-2024 (augmentation de la durée hebdomadaire)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30,69h;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 29,11h;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord :
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

3. ASSAINISSEMENT

a. Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement des communes de Montmirey : modification du plan de financement suite à la notification de la DETR

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus pour l'opération « Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement des communes de MONTMIREY » afin de finaliser le dossier de demande de subvention et d'obtenir la DETR.

Voté à l'unanimité

4. GEMAPI

a. Adhésion à L'EPTB et désignation de représentants

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer à l'EPTB Saône et Doubs en vue de l'exercice de la compétence GEMAPI sur la Brizotte, au titre des items 1 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement;
- De désigner Monsieur Stéphane ECARNOT comme représentant titulaire et Monsieur Eric PERTUS comme représentant suppléant au sein du Comité syndical de l'EPTB Saône, chaque représentant titulaire portant 1 voix :
- Saône, chaque représentant titulaire portant 1 voix ;

 De dire que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à l'EPTB Saône et Doubs.

Voté à l'unanimité

b. Convention de délégation pour l'aménagement de la Brizotte

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.



A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de délégation de compétence GEMAPI au titre de l'article L211-7 du Code de l'Environnement sur les affluents non couverts par une structure de Bassin;
- Se prononce favorablement sur les termes de ladite convention;
 Autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier;
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

a. Convention de partenariat pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du Département du Jura dans le codre du portail JUMEL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention et de cet avenant ;
- Se prononce favorablement sur les termes de ladite convention et ledit avenant ;
- · Autorise le Président à signer cette convention, cet avenant et tout acte afférent à ce
- Autorise le Président à signer l'avenant à cette convention à chaque fois que celui-ci est renouvelé ;

 • Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

a. Convention de mise à disposition de la salle des fêtes a Quaney

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune d'Ougney ;
- Accepte les termes de ladite convention :
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023



ID: 039-243900560-20231214-DCC2023_12_159-DE

Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura;
Accepte les termes de ladite convention;
Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier;
Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h07.

Monsieur Eric DRUOT Commune de MUTIGNEY

Le Président, Gérome FASSENET